

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2021

INTERDISANT LES PRATIQUES VISANT À MODIFIER L'ORIENTATION SEXUELLE - (N° 4501)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 35

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« pratiques, les comportements ou les propos répétés »

les mots :

« actes de pression, contraintes ou violences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mieux caractériser les agissements visés pour protéger le corps médical et les patients qui pourraient subir des « thérapies de conversion ».